

Aide-mémoire pour les partis politiques – Élection fédérale 2021

Qui est l'ACUFC?

L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) regroupe les 22 établissements d'enseignement postsecondaire francophones ou bilingues situés dans huit provinces au Canada.

Mise en contexte

- Les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), les gouvernements et les employeurs comptent sur des établissements postsecondaires forts et agiles.
- Toutefois, plusieurs s'inquiètent de l'avenir du secteur postsecondaire et les établissements craignent de ne plus disposer des moyens d'agir suffisants pour maintenir et accroître leur contribution à la société canadienne.
- Des défis structurels font en sorte que l'éducation postsecondaire en français dans les CFSM ne bénéficie pas de conditions équivalentes à celles offertes à la majorité anglophone.

Les établissements postsecondaires sont des alliés du gouvernement fédéral

Les établissements postsecondaires appuient le gouvernement fédéral dans l'atteinte de ses objectifs, notamment :

- Accroître le taux de bilinguisme individuel français-anglais;
- Offrir des services gouvernementaux dans les deux langues officielles;
- Atteindre la cible fixée en matière d'immigration francophone (selon un sondage, 92 % des étudiants internationaux diplômés de nos établissements restent au Canada);
- Soutenir une stratégie de formation et de recrutement d'enseignants en français et de français.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour appuyer les fonctions supplémentaires que remplissent les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire

Les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire remplissent une mission civique qui les distingue de ceux de la majorité :

- Ils forment une main-d'œuvre francophone et bilingue;
- Ils sont des vecteurs économiques francophones dans leurs milieux locaux;
- Ils contribuent à la vitalité et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire.

Recommandations

Le gouvernement fédéral doit intervenir de façon durable et systémique pour consolider les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire et pour progresser vers l'égalité réelle des deux langues officielles au Canada.

Nous recommandons trois pistes d'action :

- Un règlement d'application de la partie VII de la Loi sur les langues officielles incitant les institutions fédérales à imaginer des moyens innovants pour appuyer les établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire;
- Un énoncé de politique publique reconnaissant la mission civique des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire;
- Un nouveau programme permanent d'appui aux établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire permettant au gouvernement fédéral d'intervenir dans des catégories de besoins liés aux domaines de compétence fédérale.